

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet APAG Environnement sur la commune principale de l'AIOT 100 Rue des Cerises 82200 Moissac.

La référence de votre dossier est A-4-VU6UQSR7G et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/01/2024 à 09h48 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **35248472900020**

Raison sociale **APAG ENVIRONNEMENT**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

302 chemin de Castelus

82100 CASTELSARRASIN

Signataire

Qualité : **Directeur**

Référent

Fonction : **Assistante QSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **APAG Environnement**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **100 Rue des Cerises 82200 Moissac**

X : 548450

Y : 6336427

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **19/02/2024**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Moissac 82200 (000 , CN , 1175)**
- Parcelle 2 : **Moissac 82200 (000 , CN , 1173)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux	DC
2716	2716-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	DC

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

L'ensemble du matériel (système de traitement d'air, outil de déconditionnement, cuves de stockage, pompes de circulation, matériels de lavage, chargeuse, chariots élévateurs, caisses plastiques pour la collecte des déchets, produits chimiques de nettoyage et d'entretien des matériels) sera évacué du site entre le 15 et le 26 janvier 2024. Les déchets seront évacués du site au plus tard le 26 janvier 2024 et amenés vers des exutoires autorisés. Le bâtiment sera donc totalement vide au 26 janvier 2024.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Les travaux de nettoyage sur l'ensemble du bâtiment débuteront en même temps que le transfert du matériel pour se terminer également au 26/01/2024. Des travaux de réfection sur certaines parties du bâtiment (sol intérieur et murs notamment) seront réalisés, soit par APAG Environnement soit par des entreprises sous-traitantes, au cours des semaines 5 à 7 de 2024. L'interdiction totale d'accès au site sera effective au 19 février 2024. Les clés de ce bâtiment en location seront restituées au propriétaire le 19/02/2024.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

L'ensemble des matériels, produits et déchets sera retiré au plus tard le 26 janvier 2024. Le bâtiment sera alors entièrement vide. Une attention particulière sera portée sur le matériel électrique : l'alimentation des installations électriques restantes sera coupée au niveau de l'arrivée générale.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Une étude de mise en sécurité de l'installation avec remise d'un dossier complet sera réalisée par le bureau d'études SOCOTEC. Le devis avec la SOCOTEC a été signé le 11/12/2023. Cette étude comprend : - une étude historique, documentaire et mémorielle - une étude de vulnérabilité des milieux - un programme d'investigations avec prélèvements, observations et analyses sur les sols. La première visite du bureau d'études SOCOTEC sur le site de Moissac est prévue pour le 11 janvier 2024.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

L'ensemble des terrains sera restitué au propriétaire dans un état identique à celui dans lequel nous les avons pris. Pour ce qui est des parties extérieures au bâtiment, toutes les parties imperméables correspondantes aux zones de parking ou de manoeuvre des véhicules seront rendues en bon état avec un sol imperméable en tout point. Concernant l'intérieur du bâtiment, des travaux sont prévus : peinture des murs et réfection des sols pour assurer une parfaite imperméabilité. Grâce à ces travaux, les terrains de l'installation seront restitués au propriétaire dans l'état permettant un usage futur de type industriel comme cela était le cas avant notre prise en location.

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

[Engagement du déclarant](#)

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.